

Arrêté n° 2026-338
portant création d'emplois dans le cadre
de la mission Appui Territorial

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création de l'emploi désigné ci-dessous pour satisfaire le besoin de la mission Appui Territorial pour l'année 2026 ;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 25 au 31 mai 2026, il est procédé à la création de l'emploi suivant :

| Filière | Catégorie | Grade | Quotité tps de travail | Motif de recrutement | Date de création | Date de suppression | Nombre de postes |
|----------------|-----------|--|------------------------|--|------------------|---------------------|------------------|
| Administrative | C | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 35/35 ème | Remplacement d'un agent indisponible - Art L 332-13 CGFP | 25/05/2026 | 31/05/2026 | 1 |

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la représentante de l'Etat, au comptable public et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le

27 MAI 2026

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines